

**Réponse donnée par M. Lamy au nom de la Commission***(19 mars 2001)*

1. Les niveaux moyens pondérés des droits de douane appliqués en 1998 aux importations non agricoles étaient les suivants:

(%)

	Communauté	Japon	États-Unis
Pour toutes les marchandises:	3,872	1,979	3,436
Pour les marchandises imposables	5,191	6,569	4,828

Source: base de données intégrée de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

2. Les informations requises pour répondre à la seconde partie de la question ne sont pas disponibles.

*(2001/C 235 E/211)***QUESTION ÉCRITE E-0338/01****posée par Christopher Huhne (ELDR) à la Commission***(13 février 2001)*

*Objet:* Prix des denrées alimentaires

Dans le prolongement de la réponse donnée par M. Fischler, le 11 octobre 2000, à la question écrite E-2730/00 <sup>(1)</sup>, la Commission pourrait-elle expliquer pourquoi les informations dont disposent les organes de régulation des marchés considérés ne comportent pas de chiffres plus récents?

<sup>(1)</sup> JO C 113 E du 18.4.2001, p. 159.

**Réponse donnée par M. Fischler au nom de la Commission***(16 mars 2001)*

Dans sa question écrite E-2730/00, l'Honorable Parlementaire a demandé à la Commission à combien elle estime la différence, en pourcentage, entre les prix des cinq produits agricoles les plus importants de l'UE à la fin de chacune des cinq dernières années et les prix pour les mêmes produits sur les marchés mondiaux. Dans la réponse donnée à cette question, il a été fait référence aux informations de prix tirées de la base de données «Estimation du soutien aux producteurs» de l'OCDE (Organisation pour la coopération et le développement économiques) pour la période 1995-1998. (Il s'agit en l'occurrence d'une base de données établie par le secrétariat de l'OCDE selon une méthode approuvée par l'ensemble des pays de l'OCDE).

Pour la gestion des organisations communes de marchés, la Commission se base sur une information spécifique et actualisée concernant les prix tant sur les marchés intérieurs que sur les marchés mondiaux. Cette information peut varier de jour en jour ou de semaine en semaine en fonction notamment du marché spécifique, de la spécification du produit, de son utilisation finale et du pays d'origine. Elle est accessible aux régulateurs du marché, y compris les fonctionnaires des États membres, par le biais des comités de gestion permanentes.

*(2001/C 235 E/212)***QUESTION ÉCRITE E-0339/01****posée par Marielle De Sarnez (PPE-DE) à la Commission***(13 février 2001)*

*Objet:* Sommet mondial de l'enfance de septembre 2001

Au cours de la réunion du 20 novembre 2000, à Paris, des ministres européens responsables de l'enfance, les problèmes relatifs à l'enfant et à la famille ont été largement abordés, amenant d'ailleurs les ministres à convenir que chaque année serait organisée une journée européenne des droits de l'enfant.

Il faut aussi rappeler qu'à l'issue de cette réunion, il a été convenu que l'Observatoire européen de l'enfance serait relancé, qu'un numéro européen d'appel d'urgence pour les enfants maltraités serait créé, et qu'un code éthique européen pour la qualité des programmes audio-visuels serait élaboré.

Sachant qu'en septembre 2001 aura lieu à New York le Sommet mondial des enfants, quelles mesures la Commission entend-elle mettre en place pour concrétiser les résultats de la réunion des ministres du 20 novembre 2000, afin que l'Europe puisse être considérée comme pionnière en matière de politique de protection de l'enfance et de promotion de la famille?

### Réponse donnée par M. Nielson au nom de la Commission

(8 mai 2001)

Le 20 novembre 2000, à Paris, les ministres de l'UE chargés des questions relatives à l'enfance se sont entendus sur un plan d'action commun comprenant des engagements en faveur des droits de l'Enfant, et notamment la constitution d'outils pour le suivi opérationnel. Compte tenu du contexte intergouvernemental des conclusions adoptées lors de cette réunion ministérielle, la Commission n'entreprendra aucune initiative spécifique.

En dépit d'un très grand nombre d'interventions ayant trait à l'enfance, il n'y a actuellement aucune politique communautaire explicite ou officielle centrée sur ces questions. Dans le domaine de l'aide humanitaire en particulier, une grande attention est portée à l'enfant dans les conflits armés. La Commission participera cependant, en coordination avec les États membres, au processus préparatoire, et à la session spéciale pour l'Enfant et soumettra un document proposant une vue d'ensemble des activités qu'elle déploie en faveur de l'enfance, notamment dans le domaine de la coopération au développement.

(2001/C 235 E/213)

### QUESTION ÉCRITE E-0340/01

posée par Giovanni Pittella (PSE) à la Commission

(13 février 2001)

*Objet:* Sécurité de l'approvisionnement énergétique

Le rapport récent de la Commission (29 novembre 2000) amorce un nouveau débat, approfondi, sur la sécurité de l'approvisionnement énergétique, en soulignant les sombres perspectives qui attendent les pays de l'Union européenne en matière de dépendance énergétique au cours des 30 prochaines années, qui seront marquées notamment par l'élargissement à des nations ne disposant pas de ressources naturelles et énergétiques importantes. La Commission prévoit qu'au cours des 20 à 30 années à venir, les importations d'ordre énergétique augmenteront de 20 % (passant de 50 % actuellement à 70 %). En 1999, pareilles importations ont atteint le chiffre de 240 milliards d'euros (500 000 milliards de lires), ce qui équivaut à 6 % du total des importations. Actuellement, 45 % des importations de pétrole viennent du Moyen-Orient et 40 % des importations de gaz de Russie. En ce qui concerne les hydrocarbures, une baisse négligeable est prévue, de 41 % actuellement à 38 % en 2030.

Dans ce scénario, les Abruzzes (qui ont connu à Tocco, à Casauria, en 1863, le premier puits foré en Italie — le troisième au monde, après les États-Unis et la Roumanie) disposent d'un potentiel pétrolier sous-estimé. La découverte récente, prometteuse, du gisement de C.da Lazzaretto (entre Francavilla et Ortona), actuellement en cours d'expérimentation, confirme l'intérêt qu'il y a d'explorer toute cette zone et il n'est pas sûr que l'ENI puisse préserver une grande partie des autorisations de recherche sans investir dans l'exploration, congelant ainsi de facto une situation qui pourrait avoir des résultats positifs.

Le district industriel d'Ortona de l'AGIP est important non seulement sur le plan de l'emploi, mais également sur le plan de l'économie induite. Il occupe en effet quelque 500 personnes et, au cours de ses 30 dernières années d'existence, il a engendré toute une structure de production et d'économie, dont le secteur hôtelier n'est pas l'élément le moins important.